DOCUMENTS D'INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

OPCVM: FCP BAM TRESOR

COMPARTIMENT ((OPCVM MONETAIRE))

Société de Gestion : BAOBAB ASSET MANAGEMENT S.A.

I. Objectifs et politique d'investissement

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) vise à accroître la valeur du capital des investisseurs en captant la performance de différentes classes d'actifs à faible volatilité dans l'UEMOA.

Les principales catégories d'instruments financiers

Le portefeuille du FCP sera composé uniquement des titres du monétaire ou titres de créances ou assimilé ayant une maturité de moins de deux (02) ans. Le FCP sera en permanence investi et exposé à hauteur d'au moins 100% de son actif net, hors liquidité en :

- titres du marché monétaire;
- titres de créances négociables ayant une durée résiduelle de moins de deux ans (billets de trésorerie, certificats de dépôts, Bons Assimilables du Trésor, etc.);
- obligations et titres de créances émis par les Etats ayant une maturité de moins de deux (2) ans.

Par ailleurs, le FCP pourra être investi dans les dépôts à terme ou d'autres produits financiers de taux assimilables à un produit de taux et de trésorerie dans la limite de 20% de son actif net.

Dans tous les cas, le portefeuille du FCP sera composé conformément aux dispositions règlementaires de l'AMF-UMOA.

2. Affectation des sommes distribuables

Le FCP BAM TRESOR est un OPCVM de distribution. Les revenus feront l'objet d'une distribution totale ou partielle aux porteurs selon le cas.

Période d'Investissement minimale

La durée minimale placement recommandé est de trois (03) ans

Recommandation: Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant les trois (03) ans.

4. Autres Informations

La valeur de rachat est calculée sur la base de la valeur liquidative de la part au jour d'exécution du rachat. Les porteurs de parts du FCP ont le droit de demander à tout moment le rachat de leurs parts. La fréquence de calcul est hebdomadaire. La valeur de souscription est calculée comme étant la valeur liquidative de la part au jour d'exécution de la souscription augmentée des droits d'entrée.

Les ordres de souscriptions ou d'achat sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des agents placeurs. Ces bulletins qui doivent être signés par les souscripteurs entraînent l'engagement d'achat irrévocable de ce dernier dans la limite des parts disponibles. Tout ordre d'achat accepté entraînera la constitution d'une provision

d'un montant égal à la valeur liquidative de la part augmentée des droits d'entrée et multipliée par le nombre de parts souscrites.

Les souscriptions sont effectuées en numéraires. Toutefois, les apports de valeurs mobilières pourront être acceptés selon l'appréciation du gestionnaire du fonds accompagné du rapport du Commissaire aux Comptes qui établit un rapport à cet effet.

Les demandes de souscription sont centralisées chaque jour ouvré (J) aux heures d'ouverture au siège de la Société de Gestion, à BAM ou dans les locaux de tout autre intermédiaire autorisé. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 augmentée des droits d'entrée.

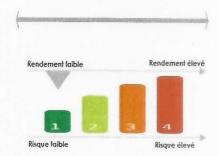
Toute suspension temporaire de souscription devra être notifiée avec un préavis d'une semaine par la Société de Gestion au réseau distributeur et ce, après information préalable du Con Les porteurs de parts du FCP ont le droit de demander à tout moment le rachat de leurs parts. Les ordres de rachat sont transmis à BAM. Ils doivent impérativement contenir la date et le nombre de parts concernées ou le montant de rachat souhaité.

Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour ouvré (J) aux heures d'ouverture au siège de la Société de Gestion, à BAM ou dans les locaux de tout autre intermédiaire autorisé. Ces demandes sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative.

Les rachats sont réglés dans un délai de deux jours ouvrés maximum suivant le jour de rachat. Ce délai pourra être prorogé de 10 jours si le montant dépasse 100 millions de FCFA et nécessite la réalisation de cessions d'actifs sur le marché.

Par contre, les rachats peuvent être suspendus, à titre provisoire par la Société de Gestion quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs de parts le requiert. Le Conseil Régional doit être informé au préalable de toute décision de suspension ou de report de droit de rachat, et peut s'y opposer. Toute suspension temporaire devra être notifiée avec un préavis d'une semaine par la Société de Gestion aux clients et à l'AMF-UMOA.

II. Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Le profil de risque du fonds est de niveau 1 sur une échelle de risque allant de 1 à 4.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».







Ce Fonds est classé dans cette catégorie car il investit dans les actifs monétaires où le risque est au plus bas niveau.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

Le risque de crédit

Il s'agit du risque de défaut d'un émetteur ou d'un garant empêchant le paiement des intérêts et du principal.

2. Le risque de liquidité

Risque lié au fait que le Fonds sous gestion soit dans l'impossibilité de revendre partie ou intégralité de ses actifs du fait d'une absence de demande sur le marché.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au Prospectus du Fonds.

III. Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

 Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et rachats

Commissions	Assiette	Taux barème TIC
Commission de souscription, non acquise au FCP	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat	VL x Nombre de parts	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont les maximas négociables. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie en fonction du montant de l'opération qu'il envisage.

2. Les frais récurrents

Assiette	Taux barème TTC Maximum
Actif net	1,17%, l'an
Forfait	2 360 000 FCFA/an
Forfait	1 000 000 FCFA/an
Actifs sous gestion hors OPC et liquidité	0,01%, l'an
Actifs en conservation	0,234%, l'an
Prélèvement sur chaque transaction	0% sur les obligations
Actif net	Néant
	Actif net Forfait Forfait Actifs sous gestion hors OPC et liquidité Actifs en conservation Prélèvement sur chaque transaction

(*) Le pourcentage de frais se fonde sur les frais annualisés que prévoit facturer le Fonds. Il peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux pages 12 et 13 du Prospectus.

IV. Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

V. Informations pratiques

- Dépositaire : SGI FGI, Dakar, VDN CICES FOIRE, Immeuble DIALLO LO, 4ème étage.
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) le Prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont disponibles gratuitement au siège de la société de gestion BAM sis à Dakar, (Sénégal) Sacré cœur 3 Villa N°323 VDN extension.
- La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet: www.fgi-bourse.com
- Elle est également publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote (BOC) édité par la BRVM.
- L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation, à l'investissement dans un FCP de capitalisation ou de distribution. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

Au niveau du FCP

En application du Code Général des Impôts du Sénégal, sont exonérés de l'impôt sur les sociétés, les Fonds communs de Placement pour les bénéfices réalisés dans le cadre de leur objet légal.

- Au niveau des porteurs des parts du FCP
 Le régime fiscal applicable au porteur de parts dépendrait de la fiscalité du pays d'élection de son domicile fiscal
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.fgi-bourse.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BAM SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Fonds.
- Ce FCP a été agréé, le 28 juillet 2023, par l'AMF-UMOA sous le numéro FCP/2023-06.
- BAOBAB Asset Management a été agréée par l'AMF-UMOA sous le numéro SG-OPCVM/2023-01.





